

## **SYNTHESE**

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit **l'action 19 du 2ème Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Le groupe scolaire Pasteur-Lamartine comprend une école maternelle et une école élémentaire sur un même site. L'école maternelle, objet de ce présent rapport est identifiée sous le numéro 0660211W au 21 rue Déodat de Sévérac à Perpignan, dans le département des Pyrénées-Orientales (66). L'école élémentaire fait l'objet d'un autre rapport (n°0660734P\_RNPP).

L'établissement (ETS) accueille environ 150 enfants âgés de 2 à 5 ans, répartis en 5 classes. La superficie du groupe scolaire est d'environ 12 000 m<sup>2</sup> dont un peu plus de 4 500 m<sup>2</sup> pour l'école maternelle.

Le groupe scolaire Pasteur-Lamartine est visé par un diagnostic de sols (étape 3 de la démarche nationale « Etablissements sensibles ») du fait de la contiguïté supposée de cet établissement avec un site BASIAS référencé LRO6601252 (fabrication d'armes et de munitions).

L'étude historique ainsi réalisée a mis en évidence que :

- les eaux souterraines sont drainées par le cours d'eau *La Têt* qui passe à 400 m au Sud de l'ETS et s'écoule globalement de l'Ouest vers l'Est. Le sens global d'écoulement des eaux souterraines au droit de l'ETS est orienté vers le Sud-Est ;
- le groupe scolaire n'a aucune limite commune avec le site BASIAS retenu (distance de 130 m) et n'est pas situé en aval hydraulique de celui-ci ;
- aucune autre activité potentiellement polluante n'est recensée aux alentours immédiats de l'ETS.

A l'issue de cette étude historique, aucune pollution potentielle n'a été identifiée comme pouvant influencer la qualité des milieux au droit de l'ETS.

Compte tenu de la position hydraulique de l'ETS par rapport au site BASIAS, nous proposons le classement du site dans la catégorie « **A : les sols de l'établissement ne posent pas de problème** ».

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».**